

vraisemblablement, va suivre ce débat, me désappointe. Depuis que M. Baird a été déclaré élu pour cette Chambre, je n'ai jamais cru que ce parlement lui permettrait de garder son siège, vu qu'il avait eu la minorité des suffrages. Je n'ai pas partagé l'opinion de mes amis sur ce point, car avant aujourd'hui, je n'avais jamais cru sincèrement que la majorité de cette Chambre commettrait, envers M. King, un acte aussi injuste que celui qu'elle semble sur le point de commettre. A en juger par l'opinion généralement exprimée par toute la Confédération, dans la presse et partout ailleurs, tant par les libéraux que par les conservateurs, que l'affaire est bien simple et que M. Baird doit perdre son siège, j'étais convaincu que la Chambre avait assez de conscience pour faire justice à M. King. La première fois que cette question est venue sur le tapis, le très honorable premier ministre s'est levé et a demandé aux honorables députés de la gauche de ne pas mettre d'esprit de parti dans la discussion; j'étais alors convaincu que le chef du gouvernement était sur le point de rendre justice et que le siège de M. King allait lui être remis. Cependant, aujourd'hui, les apparences ont quelque peu changé. Les honorables députés de la droite qui, à l'ouverture de la session, semblaient en faveur de la justice et du franc-jeu et qui se servaient des expressions les plus sévères pour qualifier la conduite de l'officier-rapporteur et celle de tous ceux qui ont pris part à cette affaire, semblent aujourd'hui avoir changé quelque peu leurs opinions. D'après mon expérience personnelle, les premières impressions sont toujours justes en matières de droit et les honorables députés ont d'abord semblé penser qu'une injustice avait été commise; depuis, ils ont réfléchi, leurs sentiments de parti se sont réveillés et ils semblent disposés à envisager la question sous un jour différent. Ce qui leur a d'abord paru manifestement injuste, ils le regardent maintenant avec complaisance.

"Vice is a monster of such frightful mien,  
That to be hated needs but to be seen,  
But seen too oft, familiar with her face,  
They first endure, then pity, then embrace."

Les honorables députés de la droite ont fini par embrasser le monstre qu'ils avaient commencé par abhorrer; je regrette qu'il en soit ainsi. Je ne veux rien dire de l'homme qui a accepté la position. Je ne voudrais pas lui faire sentir qu'il occupe une mauvaise position, s'il est capable de le sentir; je ne veux pas donner de coups d'épée dans l'eau. Je lisais, hier, un journal américain; le cas qu'il rapporte n'est pas exactement semblable à celui qui nous occupe, mais ce journal parle d'un certain fonctionnaire des Etats-Unis qui fut trouvé coupable d'avoir fait des injustices relativement à un enregistrement; il est aujourd'hui en prison à Saint-Louis. On a envoyé une pétition demandant qu'il fut libéré, et le journal donne ainsi le résultat de la pétition:

Washington, 24 mai.—Aujourd'hui, le président a refusé d'accéder à la demande qu'on lui a faite d'accorder le pardon de James J. Stanley, condamné le 13 avril pour inscription frauduleuse à 90 jours d'emprisonnement dans la prison de Saint-Louis. Le président a mis les lignes suivantes sur le revers de la pétition:

Refusé. Je ne puis pardonner un délit commis contre les lois électorales, excepté lorsqu'il s'agit d'un homme en faveur duquel il y a de très fortes raisons d'user de clémence. Je regarde ces délits comme les pites de toutes les offenses, et je n'en connais pas qu'il soit plus important de punir pour le public.

Je suis convaincu que le délit commis par l'officier-rapporteur du comté de Queen mérite d'être puni comme celui-là; je suis convaincu que c'est l'opinion exprimée par plusieurs de ceux qui vont voter pour renvoyer cette affaire devant les tribunaux. Je serais curieux de savoir comment ces députés aimeraient le traitement si, après avoir reçu la majorité des suffrages, ils n'étaient pas déclarés élus et si on leur disait de chercher à se faire rendre justice par les tribunaux. Il y a très peu d'hommes qui, une fois élus membres du parlement, aimeraient à s'adresser aux tribunaux pour établir leurs droits à leurs sièges.

M. GILLMOR

M. King devrait certainement avoir un siège ici, et, jusqu'aujourd'hui, j'ai cru que la majorité de cette Chambre renverserait la décision de l'officier-rapporteur et rendrait justice à M. King.

Je ne veux pas, M. l'Orateur, vous faire perdre votre temps à traiter cette question. Il est évident, pour tous, que l'officier-rapporteur aurait dû déclarer élu celui qui avait eu la majorité des suffrages et non son adversaire; et d'après ce que j'ai appris, je suis convaincu que le parlement a le droit d'examiner cette question. Relativement à la science légale déployée par l'honorable ministre de la justice, je dois dire qu'au lieu de chercher à éclairer la Chambre sur une question de droit, il a paru s'efforcer de la mystifier et d'obtenir ce qui était clair de prime abord. Quand j'ai vu le long retard apporté à la publication de l'élection et que j'ai constaté qu'en définitive M. Baird était déclaré élu pour le district électoral de Queen, j'ai soupçonné que le ministre de la justice avait donné son opinion relativement à cette question, et aujourd'hui, je suis porté à le croire. Cependant, je dois dire que je suis désappointé, car j'ai cru voir d'honorables députés de la droite manifester des velléités de donner franc-jeu; j'ai cru que sur cette question ils agiraient d'après leurs convictions honnêtes et écouterait la voix de leur conscience, si faible qu'elle soit. Je ne veux pas accuser les honorables membres de la droite de manquer de conscience ou de conviction. Je m'occupe de moi, et c'est assez; mais je ne puis comprendre cela. De fait, ils admettent que tout est défectueux, mais ils disent que M. King devrait s'adresser aux tribunaux. Or, M. King a décidé de ne pas s'adresser aux tribunaux. Vous admettez tous que le député siégeant ne devrait pas être le député siégeant. M. King ne s'adresse pas aux tribunaux, et vous allez permettre de siéger ici à un homme qui n'en a pas le droit. C'est ce qui va arriver, car M. King ne s'adresse pas aux tribunaux pour des raisons qu'il connaît sans doute. Il n'en est peut-être pas capable; il n'en a peut-être pas les moyens.

Je ne veux pas retenir la Chambre plus longtemps, mais j'ai cru que je devais dire quelques mots en faveur de mon ami King, qui a fait sa lutte noblement, qui a combattu bravement, et qui s'est vu enlever son siège par l'officier-rapporteur une fois qu'il l'eut gagné.

M. HUDSPETH: L'honorable député d'Elgin a dit que cette affaire devait être portée devant les tribunaux en vertu de l'acte des élections contestées, lui et tous les députés de ce côté-là n'avaient pas à blâmer la chose. J'ai compris que c'était là la proposition; mais il a dit que, dans cette affaire, il n'y avait rien qui obligeât à s'adresser à un tribunal, que la question était si claire qu'elle ne pouvait pas faire naître deux opinions. J'avoue que j'ai moi-même partagé fortement cette opinion, jusqu'à ce que j'eusse examiné la question. L'honorable monsieur qui vient de s'asseoir a dit que chez lui les premières impressions étaient toujours les meilleures. Je crois maintenant que mes premières impressions n'ont pas été les meilleures. J'étais d'avis que c'était un acte injuste. Je suis encore d'avis que c'est un acte injuste, mais je ne partage pas l'opinion des honorables députés de la droite au sujet du remède qu'il faudrait appliquer. Je crois que c'est une question qui devrait être renvoyée devant un tribunal—et il y a des autorités pour cela—et, même d'après ce que j'ai entendu dire par d'honorables membres de cette Chambre, je crois qu'il a été démontré qu'un savant juge de la province où cette affaire a pris naissance a accordé une règle nisi, prouvant par là qu'il était d'avis qu'un bref de prohibition devait être émis contre un nouveau recensement de suffrages, et nous devons assurément montrer quelque respect pour l'opinion d'un juge et nous ne devons pas arriver à la conclusion que cette question n'a aucune importance.

Je vais citer à la Chambre une cause que l'on a portée à ma connaissance cette après-midi. C'est la cause de Monk